

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU**

**Séance # 10-2017**

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, au 62, rue St-Jean-Baptiste, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents :

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

**10-168-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**10-169-17 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENU LE 5 SEPTEMBRE 2017 (#09-2017)**

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

**QUE** le procès-verbal de la session tenue le 5 septembre 2017 (#09-2017) soit adopté tel que présenté exception faite de la résolution #09-154-17.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES**

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

10-170-17 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201700688  
À #201700749)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

**QUE** les comptes payés par les chèques #201700688 à #201700749 pour montant de 77 971,07\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100166).

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_  
Paul St-Louis  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Mini-Scribe

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h06  
7 personnes présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE

SEPTEMBRE 2017

10-171-17 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX (PAI#18-17 À PAI#20-17)

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

**QUE** ce conseil ratifie les rapports Pai#18-17 à Pai#20-17 couvrant la période du 12 août au 23 septembre 2017. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à 63 515,40\$.

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS  
SEPTEMBRE 2017

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau et analyses
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

10-172-17 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE  
DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Raymond Ménard

**QUE** ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Pierre Villeneuve, Urb.	32,85\$
Paul St-Louis, Dg	45,91\$

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE SEPTEMBRE 2017

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 30 septembre 2017.

10-173-17 TECQ 2014-2018

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

10-173-17 TECQ 2014-2018 (suite)

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

**QUE** la municipalité atteste que par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

10-174-17 SOUSSIONS/INSPECTIONS TÉLÉVISÉES -  
AUTOMNE 2017

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissions reçues sont conformes ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de notre ingénieur M. Stéphane Godin de la firme Quadrivium conseil inc. ;

**Il est proposé par M. Raymond Ménard**

**QUE** ce conseil octroie le mandat d'inspections télévisées à la firme Clean Water Works inc. pour un montant d'environ 16 830,00\$ plus taxes applicables, ce qui correspond à un montant de 8,50\$ par mètre d'inspection qui sera réalisée.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

10-175-17 DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHEMA DE  
COUVERTURE DE RISQUE

**CONSIDÉRANT** que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Papineau une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 06 mai 2009.

**CONSIDÉRANT** qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 19 août 2009 par la MRC de Papineau et est entrée en vigueur le 26 août 2009;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

10-175-17 DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHEMA DE  
COUVERTURE DE RISQUE

**CONSIDÉRANT** que la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Plaisance, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus dans le plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie attester le 6 mai 2009.

**QUE** la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Plaisance une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**NOTE :** **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

10-176-17 DON/DÉCÈS M. MICHEL MÉNARD

**CONSIDÉRANT** le décès de M. Michel Ménard, employé de la municipalité en 2004 et employé chez Aquatech, sous-traitant de la municipalité;

**Il est proposé par M. Raymond Ménard**

**QU'** un don de 100\$ soit fait à la maison Le Monarque.

**NOTE :** **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

10-177-17 ABROGATION DE LA RÉOLUTION #09-154-17  
CESSION DU LOT 4 852 695

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

**QUE** ce conseil abroge la résolution #09-154-17 adoptée lors de la séance du conseil du 5 septembre dernier concernant la cession du lot 4 852 695.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

10-178-17 FORMATION POMPIERS/PROGRAMME D'AIDE  
FINANCIÈRE

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

10-178-17 FORMATION POMPIERS/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE (suite)

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Plaisance désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Plaisance prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

**QUE** ce conseil accepte de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papineau.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

10-179-17 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a mis en place un Programme d'aide financière au bénéfice des municipalités régionales de comté dédié à la mise en place et à l'organisation d'un Service d'urgence en milieu isolé (SUMI), et ce, sous trois (3) volets :

- La mise en place d'un Plan local d'intervention d'urgence (PLIU);
- L'achat de matériel servant à l'intervention en milieu isolé
- La prévention et la sensibilisation des usagers de ce type d'activité (promenade en forêt, en sentier hors route, sur l'eau, etc.)



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU**

**CONSIDÉRANT** que certaines municipalités sur le territoire de la MRC de Papineau, notamment la Municipalité de Val-des-Bois et la Municipalité de Plaisance, offrent actuellement ce service et seraient intéressées à se prévaloir dudit programme d'aide financière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de sécurité incendie (CSI), émise lors de sa réunion tenue le 13 septembre 2017, concernant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme pour l'organisation et la mise en place d'un Service d'urgence en milieu isolé au niveau régional;

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** ce conseil approuve la recommandation du comité de sécurité incendie (CSI) et autorise le Directeur général/Secrétaire-trésorier à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI).

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**10-180-13 DÉMISSION DE MESSIEURS MATHIEU PEDNAULT ST-AMOUR, DOMINIC FRENETTE ET ÉRIC LABONTÉ À TITRE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

**QUE** ce conseil accepte la démission de Messieurs Mathieu Pednault St-Amour, Dominic Frenette et Éric Labonté à titre de pompiers à temps partiel;

**QUE** ce conseil remercie Messieurs Pednault St-Amour, Frenette et Labonté pour les services rendus aux gens de la communauté.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

10-181-17 RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME DU 14 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU en date du  
14 août 2017 ;

**Il est proposé par M. Raymond Ménard**

**QUE** ce conseil entérine les recommandations du CCU  
du 14 août 2017 et les résolutions #17-08-33 à  
#17-08-37.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si  
l'adoption de cette résolution est  
unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

D) LOISIRS ET CULTURE

E) TRANSPORT ET VOIRIE

F) POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

G) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

NOUVEAUX ITEMS

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h50  
3 personnes présentes.

10-182-17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H57

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** la séance soit et est levée.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande  
si l'adoption de cette résolution est  
unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

\_\_\_\_\_(signé)\_\_\_\_\_  
Paulette Lalande  
Maire

\_\_\_\_\_(signé)\_\_\_\_\_  
Paul St-Louis  
Directeur général/  
Secrétaire-trésorier